

---

**Arrêté ministériel portant agréation de l'A.S.B.L.  
«Association des archivistes francophones de Belgique» en  
qualité d'organisation représentative d'utilisateurs**

**A.M. 02-05-2016**

**M.B. 08-07-2016**

Par arrêté ministériel du 2 mai 2016, l'A.S.B.L. «Association des archivistes francophones de Belgique» (en abrégé AAFB), enregistrée sous le numéro d'entreprise 0885.806.671, est agréée en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs pour une durée de cinq ans à dater de la notification de cet arrêté.

